

# Sylvie MICHELI



Zone Industrielle de Migliacciaru  
Boite Postale 44  
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO  
Téléphone : 04.95.56.53.00  
Télécopie : 04.95.56.20.99  
Courriel : grimaldi.micheli@notaires.fr

## CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de LUGO-DI-NAZZA

**ETUDE DE Me Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243),**

**Z.I Migliacciaru**

**Tel : 04 95 56 53 00 – Fax : 04 95 56 20 99**

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, Officier Public, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243), le 5 novembre 2019 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

Monsieur Joseph Antoine **SABBATORSI**, en son vivant cultivateur, époux de Madame Françoise **OTTAVI**, demeurant à LUGO-DI-NAZZA (20240).  
Né à CANALE-DI-VERDE (20230), le 30 mai 1910.  
Décédé à BASTIA (20200) (FRANCE), le 6 décembre 1975.

Sur la commune de LUGO-DI-NAZZA les parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes :

1 / Une bâtisse en état de ruine, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, et les terrains alentours.

Cadastrées Section C Numéro 180 Lieudit ALBARINA Surface 00 ha 00 a 25 ca ; C 185 ALBARINA 00 ha 00 a 42 ca ; C 186 ALBARINA 00 ha 00 a 77 ca ; C 188 ALBARINA BND pour une superficie de 1 a 56 ca prendre 00 ha 00 a 49 ca

2 / Les parcelles de terres supportant un caseddu.

Cadastrées Section A Numéro 286 Lieudit PIPPA DELLA VADINA Surface 00 ha 02 a 12 ca ; A 287 PIPPA DELLA VADINA 00 ha 00 a 25 ca ; A 421 PIPPA DELLA VADINA 00 ha 05 a 69 ca.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

### **Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :**

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**POUR AVIS, Me MICHELI, Notaire Officier Public**  
**Courriel de l'Etude : grimaldi.micheli@notaires.fr**

RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS : 9H A 12H - 14H A 18H - ETUDE FERMEE LE SAMEDI

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE - LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.

*En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante : [mediateur-notariat.notaires.fr](mailto:mediateur-notariat.notaires.fr) afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit. Art. L616-1 et R 616-1 du code de la consommation*